

Prestation d'accompagnement pour étude de ligne

Les accompagnements en ligne sont réalisés sur le RFN sur des matériel roulants SNCF seulement.

SNCF accompagne les agents des EF désignés comme « encadrants » au sein de leur EF.

Les accompagnements en ligne sont réalisés **en langue française**

1. Description de la prestation

Cette prestation s'adresse à des **personnes déjà certifiées à la conduite sur le RFN**.

Cette prestation a pour but d'organiser un parcours en ligne pour le personnel encadrant d'une EF dans le cadre de l'application pratique de son processus d'acquisition de connaissance de ligne

La prestation SNCF consiste à accompagner le personnel encadrant de l'EF en cabine de conduite dans les conditions fixées par la réglementation de sécurité et suivant la contractualisation retenue entre les Parties.

2. Exécution de la prestation

2.1. Contrat

La fourniture de cette prestation est subordonnée à la **conclusion préalable d'un contrat** entre l'EF et SNCF explicitant et formalisant les modalités d'exécution de la prestation.

2.2. Programmation de la prestation

L'EF adresse sa demande de prestation à la PSEF en précisant notamment les lignes souhaitées, les types de trains utilisés, les délais, le personnel concerné.

La PSEF peut être amenée à demander des informations complémentaires pour pouvoir enregistrer le demande de l'EF.

Une fois la demande de l'EF enregistrée, **SNCF répond sous un délai de deux (2) mois à l'EF** par un contrat qui précise les modalités d'organisation, de réalisation et de tarification de la prestation.

Si l'EF accepte le contrat de SNCF et le devis associé, elle les retourne signés à la PSEF. Ce retour vaut commande

Une fois le contrat signé, **la demande d'accompagnement de parcours de ligne doit être formulée à la PSEF au plus tard six (6) semaines avant la date de réalisation souhaitée.**

Ce délai de six (6) semaines est nécessaire pour disponibiliser les ressources nécessaires à la réalisation de la prestation pour l'EF.

3. Tarification

L'ensemble de la prestation **est due si elle est annulée par l'EF moins de cinq(5) jours avant sa réalisation prévue.**

Le tarif de la prestation demandée comprend notamment le nombre de journées d'accompagnement, le temps de préparation et de réalisation de l'accompagnement en cabine

Les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration des participants à l'accompagnement en ligne demeurent à la charge de l'EF